



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E27007

VALABLE JUSQU'AU 29/11/2025

ÉDITÉ LE 20/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2006

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 01/04/2012
50 000

Raison sociale : BEYER ENERGIES

60 RUE DES POTIERS
67660 BETSCHDORF

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG 489606301

Téléphone : 03 88 80 46 44

Fax : 03 88 54 41 56

Siret : 489 606 301 00013

Portable :

Code NACE : 4322B

Site Internet : www.groupe-beyer.com

Numéro caisse de congés payés : 4030022

E-mail : energies@groupe-beyer.com

Assurance Responsabilité Travaux :

QBE 0310011817

Responsabilité légale :

SCHEIDLER VALERIE DIRECTRICE GENERALE / B.R.M. B.R.M. PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :

QBE 0310011817

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Effectif moyen : 26

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	19/10/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	16/05/2024
5312 PROB	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	19/10/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	16/05/2024
o Chauffe-Eau Thermodynamique	16/05/2024
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE STRASBOURG
BATIMENT « H22 » - 1ER ETAGE
15 RUE JACOBI-NETTER
67200 STRASBOURG CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.